



# Comité Interprofessionnel du Bois Energie

## *Commission Approvisionnement et biocombustibles*

### **Eléments de diagnostic régional bois énergie à partir d'extraits de compte-rendu de commissions régionales tenues en Pays de Loire sous l'égide de la DRAAF (par Samuel Riolland – Atlanbois)**

#### **Principales caractéristiques e tendances de la filière BE en Pays de Loire (PDL)**

Le tableau de bord de la filière bois énergie en région Pays de Loire (fichier séparé) vient en complément et en éclairage de cette note.

En Région Pays de Loire le protocole d'accord ADEME-Région-DRAAF-Atlanbois date de 2006 : la démarche partenariale et collective est donc récente sur se sujet. Il faut dire que le taux de boisement est faible (autour de 10%), mais c'est sans compter les 100.000 km de boisement linéaire : les Pays de Loire sont une région agricole et bocagère.

Les structures d'animation du Plan Bois Energie en PDL sont en cours de renforcement au niveau des équipes : relais départementaux notamment agricoles (CUMA, CIVAM), et Atlanbois au niveau Régional.

Au niveau de l'approvisionnement, les Pays de Loire ont vu la création en 2007 de Bois Energie Maine Atlantique – BEMA – regroupant dans une SARL 24 entreprises de la filière bois et récupérateurs (cf fiche CIBE 2008).

En ce qui concerne le contrôle qualité combustible au niveau des fournisseurs, il n'existe pas de mise en place de démarche qualité pour l'instant en PDL, sauf ponctuellement conseil par les animateurs ; en attente de charte, de référentiel ou de norme établis au niveau national Par ailleurs il faut considérer que le programme bois énergie est récent, par conséquent les fournisseurs sont souvent « jeunes », faisant peu de volumes pour la plupart : dans cette phase de montée en puissance de la demande et de l'offre, il s'agit alors surtout de donner du conseil plutôt que de chercher à « sanctionner ».

Malgré un taux de boisement faible, il faut noter la surcapacité et la sous-utilisation des équipements de type broyeur, acquis généralement avec les aides publiques. A noter qu'il n'y a pas eu de PDM (Plans de Développement de Massif) en PDL, ni de PAT.

Au vu des projets en cours, les acteurs estiment qu'en PDL, la capacité à mobiliser la ressource est a priori suffisante pour faire face aux projets en cours. Cependant l'avis du CRPF est plus réservé pour les départements peu boisés (Vendée et Loire Atlantique).

En PDL les acteurs émettent des réserves sur les très gros projets CRE3 tout en reconnaissant la complémentarité des projets de petites et fortes puissances. Mais il serait plus utile de limiter l'ampleur des projets, à l'image des BCIA.

Un travail de sensibilisation et de formation doit se faire au niveau des élus, des services techniques des collectivités et Bailleurs sociaux (...) mais aussi au niveau des exploitants, propriétaires forestiers et agriculteurs. En PDL le choix a été fait de mettre en place des formations et des échanges entre BET et animateurs, sachant que tous les projets devront passer obligatoirement par les relais bois pour avoir subvention ADEME/Région.

Atlanbois estime qu'il faut mettre l'accent sur de l'opérationnel et notamment sur la filière bois d'œuvre, et de limiter les études d'approvisionnement.

Pour Atlanbois, en Pays de Loire, la priorité est au Bois Construction, mais il est nécessaire de viser le développement des filières BE/BC en parallèle car c'est cohérent pour exploiter les milieux boisés au mieux. De plus en PDL beaucoup d'arbres hors forêt (Bocage, Alignements, Parcs et Jardins,...) et beaucoup de petits boisements privés, avec peu d'arbres de valeur Bois d'œuvre, donc intérêt du BE.

### **Extraits de CR de Commission Régionale sur la Mobilisation du bois et le bois énergie**

Réunions régionales tenues les XXXX 2009 à....

Extrait CR Commission Bois énergie d'Atlanbois, 3 Mars 2009 :

« Des territoires (intercommunalités, Pays) cherchent à mettre en place des structures d'approvisionnement et/ou des plateformes afin d'approvisionner les chaufferies collectives et éventuellement privées (généralement celles de petites et moyennes puissance, < 1 MW) de leur territoire.

Mr De Guénin (DRAAF) souligne qu'il est très porteur d'avoir des projets locaux, il rappelle aussi l'antagonisme de ce genre de démarches avec le droit des marchés publics : la plupart des maîtres d'ouvrage publics étant soumis à appels d'offres, les gérants des plateformes mises en place par ces démarches collectives ne peuvent pas être favorisés.

De plus, ces démarches sont généralement menées sans concertation avec les acteurs professionnels de l'approvisionnement régional, et sans mise en place d'une promotion efficace visant à mettre en place des chaufferies bois sur le territoire. Ainsi les acteurs régionaux, dont l'activité bois énergie est assez précaire, sont défavorisés, n'apportent pas toujours leur expertise ni leur capacité de mobilisation des bois à ces groupes de réflexion/structuration.

Mr De Guénin estime qu'il est cependant important de « garder l'enthousiasme » de ces territoires.

Sans doute faut t-il aider les décideurs de ces territoires à discuter avec les décideurs régionaux (ADEME, Région, DRAF, Atlanbois...) afin d'orienter leurs actions dans le sens le plus cohérent possible : mise en place de prospectives pour créations de chaufferies bois sur ces territoires en partenariat avec Atlanbois/ADEME/Relais locaux, partenariats entre structures d'approvisionnement existantes et acteurs locaux... »

« Une discussion est engagée sur la mobilisation du monde agricole (Relais bois énergie, FR CUMA, Chambres d'agricultures) sur le bois énergie.

Pierre Piveteau souligne les difficultés relationnelles qui ont pu exister entre la filière bois et le monde agricole, notamment rappelle Mr De Guénin à propos du vieux problème du boisement des terres agricoles. Cependant, cette envie de diversifier les activités agricoles, de

valoriser le bocage et donc de lui permettre d'assumer ses rôles écologiques, paysagers, agricoles, est l'occasion d'un dialogue entre filière bois et monde agricole.

Mr Dubois estime d'ailleurs nécessaire d'inviter les chambres d'agriculture à cette commission, comme la FR CUMA.

Pierre Piveteau, Pascaline Gorrée et la plupart des participants estiment toujours d'actualité de faire travailler ensemble les agriculteurs et les structures d'approvisionnement régionales, notamment BEMA. Des discussions sont déjà en cours en Loire Atlantique, avec l'étude de structuration des ressources bocagères et bois d'élagage, pilotée par ENEE 44 (SEM Energies nouvelles et économies d'énergie du CG 44). Il semble aussi primordial de faire un travail de maîtrise des coûts de la plaquette issue du bocage, les coûts actuellement proposés, bien supérieurs à ceux des autres ressources, limitent les possibilités d'utilisation de plaquettes bocagères dans les chaufferies collectives. Un travail sur ce thème est en cours via l'étude ENEE 44.

Un autre avantage de mobiliser les bois issus du bocage est la possibilité d'engendrer une mobilisation des bois des petites parcelles forestières (les parcelles de moins de 4 Ha étant souvent propriétés d'agriculteurs), pour le bois énergie, mais peut être aussi pour le bois d'œuvre par regroupements de petits volumes. »

« Pierre Piveteau expose les difficultés actuelles de la filière bois : crise de la construction, baisse des activités des papeteries et usines de panneaux (fermeture annoncée de Chatellerault qui consommait 150 000 t de bois de trituration, fermetures envisagées d'usines de production de pâtes à papiers (M Real en Avril 2009)...). Ceci justifie encore davantage le développement du bois énergie pour compenser ces pertes de débouchés des bois de trituration. »

#### Extrait CR Commission bois énergie Atlanbois 29 janvier 2010 :

« Samuel Rialland a ensuite fait un point sur les ressources mobilisables et a présenté le tableau de la note Bois Energie (cf page 8) :

#### *Synthèse des évaluations de ressources mobilisables pour le Bois Energie*

Selon Pierre Piveteau, les chiffres annoncés ne sont pas justes mais surévalués. Pour avoir une estimation plus juste, il faut prendre plusieurs critères en compte :

- Prendre des précautions sur les projets qui vont réellement être réalisés, dans le cadre des projets retenus par le CRE 3 ;
- Pour la ressource, partir des volumes de bois de trituration actuellement mobilisés ;
- Tenir compte des consommations des régions avoisinantes (notamment de leurs projets CRE3).

Francois Xavier Dubois du CRPF a appuyé ces propos en faisant savoir qu'il fallait également prendre en compte les chiffres issus des forestiers. Les chiffres présentés sont, selon lui, surévalués par rapport à la ressource forestière mobilisable. Il faut avoir une meilleure connaissance des chiffres territoriaux et régionaux.

Nicolas Chéné de Coforouest annonce que leur évaluation de ressource mobilisable en bois énergie sur les Pays de la Loire est de l'ordre de 30 000 t/an, pour 8% des surfaces forestières, ce qui va dans le sens des chiffres annoncés par l'IFN via Atlanbois.

Etant donné les réactions d'acteurs forestiers, critiques sur les chiffres IFN de la ressource forestière, Atlanbois va mener une évaluation régionale de la ressource forestière mobilisable à court/moyen et long terme, en partenariat avec le CRPF, Coforouest, la DRAAF, l'URPF, l'ONF, l'UREFSIB (syndicat régional scieurs et exploitants forestiers) et en s'appuyant sur les études déjà réalisées au niveau régional ou local.

En parallèle, nous souhaitons évaluer au mieux la demande prévisible à court / moyen terme sur notre région, en tenant compte des régions limitrophes (Basse Normandie, Bretagne, Poitou Charentes, Centre). »

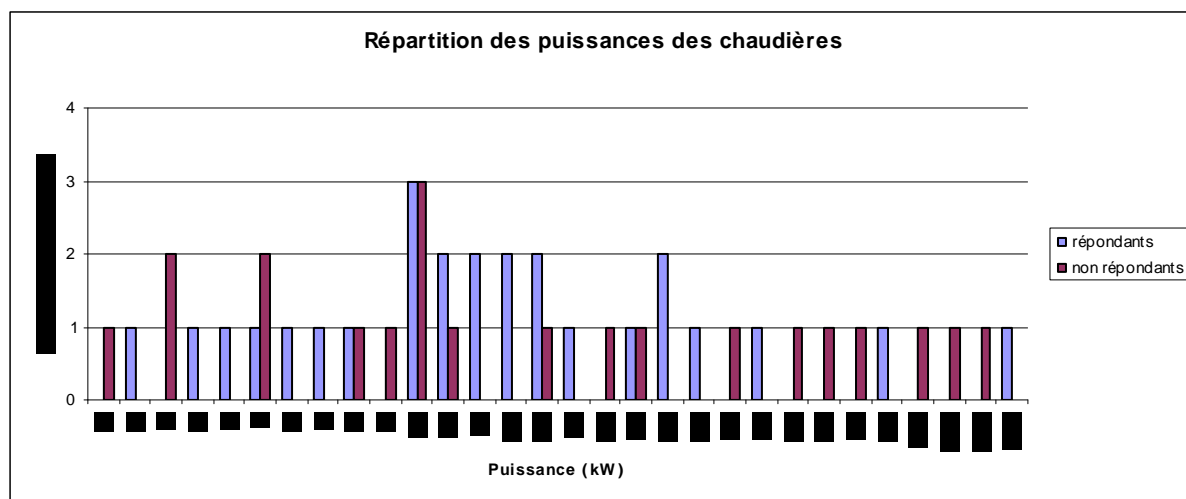
« La conclusion de la commission bois énergie est actuellement, étant donné les projets attendus et la connaissance de nos capacités de mobilisation, de travailler sur la mobilisation et connaissance de la ressource, et favoriser pour l'instant le développement des projets en collectif/tertiaire chaleur, plus réalistes en terme de quantités de bois à mobiliser et amenant une hausse de la consommation progressive et structurante. »

## Enquête sur les chaufferies bois des collectivités en Pays de la Loire

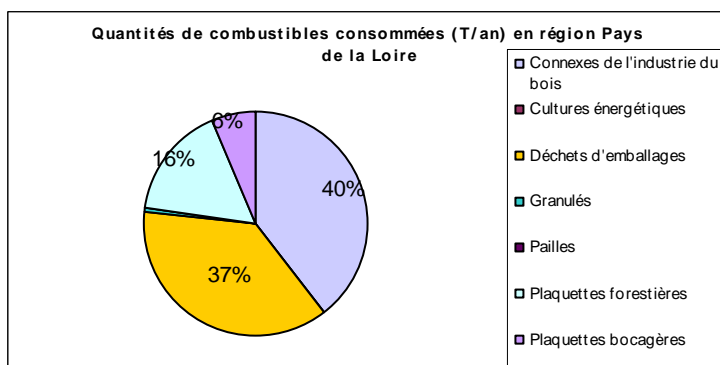
### Informations sur l'échantillon enquêté

- Nombre de personnes ayant répondu/nombre de questionnaires envoyés : 26/47
- Les résultats sont à nuancer puisque quelques gros projets ne sont pas pris en comptes. La moyenne des puissances des installations dont les maîtres d'ouvrage ont répondu est de 346 kW, alors que la puissance moyenne d'une chaudière dans la région est de 409 kW. Finalement, 55% des chaudières (celles dont les maîtres d'ouvrages ont répondu) consomment 40% du bois dans la région.

### Caractéristique des chaufferies bois (données moyennes calculées sur 26 réponses)



- Combustible consommé par la majorité des chaudières : plaquettes bocagères. Viennent ensuite les plaquettes forestières et les connexes de l'industrie du bois.



- Ce graphique reflète les quantités de combustibles circulant dans la Région. Il montre que :

- Les déchets d'emballages représentent 37% de la quantité totale de combustibles consommée.
- Les plaquettes bocagères, bien que combustible le plus répandu, ne représentent que 6% de la quantité totale consommée.
- Les plaquettes forestières représentent 16% de la quantité totale.

### **Les sources d'approvisionnement**

- La majorité des installations sont approvisionnées en combustible par un fournisseur. Viennent ensuite l'auto approvisionnement et l'approvisionnement local
- La distance moyenne entre les chaufferies et les fournisseurs est de 69 km. La distance moyenne pondérée par la quantité de bois consommée entre les chaufferies et les fournisseurs est de 42 km. Ceci montre donc que le bois énergie voyage peu.

### **Les contrôles effectués à la livraison**

- Sur les personnes interrogées :
  - 60% effectuent des contrôles de la qualité du combustible à chaque livraison
  - 20% de façon ponctuelle
  - 20% ne le font jamais.
- Le contrôle le plus effectué est le contrôle visuel de la qualité du combustible (100% des personnes interrogées l'effectue). Viennent ensuite la mesure d'humidité (33%), de granulométrie (13%) et de PCI (7%).

### **Les problèmes rencontrés**

#### A la livraison

- Seulement 30% des personnes interrogées déclarent avoir rencontré des problèmes à la livraison du combustible.
- Le problème majoritairement survenu l'a été au cours du déchargement (83% des personnes ayant déclaré avoir rencontré un problème), viennent ensuite des problèmes de qualité du sol sur le site de stockage et de casseur de dégel (33%) et enfin des problèmes liés à l'accès difficile (17%).

#### De combustible

- 11% des personnes interrogées déclarent avoir connu des problèmes de qualité du combustible, ce qui est très peu.
- Les problèmes les plus fréquemment rencontrés sont la présence de corps étrangers (37% des personnes ayant déclaré avoir rencontré un problème) et une mauvaise granulométrie (26%). Viennent ensuite les problèmes d'humidité (21%) et de taux de fines (11%).

### **Les informations données par le fournisseur**

- Tous les fournisseurs proposent un bon de livraison aux maîtres d'ouvrage. Ils contiennent majoritairement des informations relatives à la pesée (80% des bons fournis contiennent cette information) et au volume de combustibles livrés (70%). Viennent ensuite la provenance du combustible (30%) et les informations relatives à la qualité du combustible (20%).